

Baulmes - Vuitebœuf  
Rances - Champvent  
Essert-s.-Champvent  
Valeyres-s.-Rances  
Villars-s.-Champvent  
Vugelles-La Mothe  
Sergey - L'Abergement  
Method - Suscévaz  
Lignerolle - Les Clées - Orges

# BULLETIN DES AVIS OFFICIELS

Paraît chaque mercredi

Rédaction et publicité:

Greffe municipal, 1446 Baulmes

Tél. 024 459 15 66

Fax 024 459 19 64

Courriel: info@baulmes.ch

Du lundi au vendredi:

9h00 - 11h30 et 14h30 - 18h00

Abonnements: Fr. 20.- par an

Publicité: À la case (Fr. 15.-)

Les demandes d'abonnements sont reçues par les Greffes municipaux des communes de Baulmes, Vuitebœuf, Rances, Champvent, Essert-sous-Champvent, Valeyres-sous-Rances, Villars-sous-Champvent, Vugelles-La Mothe, Sergey, L'Abergement, Method, Suscévaz, Lignerolle, Les Clées, Orges.

## CÉLÉBRATIONS

Dimanche 26 janvier 2025

Eglise de Concise	10 h 00	Culte. T. Gasteiner.
Eglise de Lignerolle	10 h 00	Culte foi et tradition. A. Ledoux.
Eglise de Ballaigues	19 h 30	Soirée louange. A. Ledoux.

COMMUNAUTÉ CATHOLIQUE - ÉGLISE CATHOLIQUE DE BAULMES  
**PAS DE MESSE en janvier et février 2025 (réparation de la chapelle)**



**BAULMES**  
www.baulmes.ch

### Conseil communal

La prochaine séance du Conseil communal du **mercredi 12 février 2025 à 20h00** à l'Hôtel de Ville de Baulmes est **ANNULÉE** pour la raison de manque de matière.

*Le bureau du Conseil*

### Présence du poste mobile de la Gendarmerie dans la Commune de Baulmes

**Judi 30 janvier 2025, le matin**  
Poste mobile 2

**Lutter** contre le sentiment d'insécurité par la présence visible de ce véhicule ainsi que de son équipage aux endroits clés.

La **présence régulière** du poste mobile avec les patrouilles à pied ou à vélo sur le territoire communal renforce la sécurité publique.

**Offrir** aux citoyens sur tout le territoire cantonal les services d'un poste de Gendarmerie comme la prise d'une plainte, l'annonce d'une perte de documents officiels, des conseils de prévention, etc.

**Urgence: 117**

**Postes mobiles:**

postemobile1.gdm@vd.ch  
079 220 24 72

postemobile2.gdm@vd.ch  
079 808 50 18



**VUITEBŒUF**  
www.vuitebœuf.ch

### Arrêté de convocation pour le scrutin communal du 23 mars 2025

Préfecture du district du Jura-Nord vaudois  
vu:

- la loi du 05.10.2021 sur les droits politiques (LEDP) et son règlement d'application (RLEDP),
- la démission de **Monsieur Daniel FRIES**, Municipal,
- l'autorisation du Bureau électoral cantonal du 6 décembre 2024,

Les membres du corps électoral de la **Commune de Vuitebœuf** sont convoqués le **dimanche 23 mars 2025** pour élire un(e) Conseiller(ère) municipal(e). En cas de second tour, celui-ci aura lieu le **dimanche 13 avril 2025**.

#### MODE D'ÉLECTION

Cette élection aura lieu selon le système majoritaire à deux tours (majorité absolue au premier tour et relative en cas de second tour) ; une élection tacite est possible dès le 1<sup>er</sup> tour. En cas d'élection tacite, la tenue du scrutin populaire est annulée.

#### CORPS ÉLECTORAL

Font partie du corps électoral communal (à l'exclusion des personnes faisant l'objet d'une curatelle de portée générale ou qui sont représentées par un mandataire pour cause d'incapacité en raison d'une incapacité durable de discernement) :

- les Suisses, hommes et femmes, âgés de dix-huit ans révolus et qui ont leur domicile politique dans la commune ;
- les personnes étrangères, hommes et femmes, âgées de dix-huit ans révolus, domiciliées dans la

commune, qui résident en Suisse au bénéfice d'une autorisation depuis dix ans au moins et sont domiciliées dans le canton de Vaud depuis trois ans au moins.

Seront automatiquement incluses dans le registre du corps électoral les personnes qui remplissent les conditions ci-dessus ou qui les rempliront d'ici au jour du scrutin.

Le registre du corps électoral peut être consulté au greffe municipal durant les heures normales d'ouverture des bureaux à des fins de vérification de l'exactitude des données inscrites.

#### DÉPÔT DES LISTES

Le dernier délai pour le dépôt des listes est fixé :

- **au lundi 24 février 2025 à 12 heures précises au greffe municipal pour le premier tour ;**
- **au mardi 25 mars 2025 à 12 heures précises au greffe municipal en cas de second tour.**

Toute liste de candidature doit :

- être signée par 3 membres du corps électoral domiciliés dans la commune avec l'indication de leur(s) nom(s), prénom(s), année de naissance, lieu(x) d'origine et domicile ;
- mentionner une personne mandataire et une personne suppléante; à défaut, la personne dont le nom figure en tête des signataires est considérée comme personne mandataire et la suivante comme personne suppléante ;
- être signée par chaque personne candidate; la signature peut être remplacée par celle d'une personne mandataire au bénéfice d'une procuration spéciale jointe à la déclaration ;
- porter une dénomination distincte et indiquer le nom(s), prénom(s), année de naissance, lieu(x) d'origine, profession et domicile de toutes les personnes candidates.

Le greffe municipal prend note des date et heure du dépôt des listes et s'assure de leur conformité.

#### VOIES DE RECOURS

Toute contestation relative à la préparation, au déroulement ou au résultat de ce scrutin doit être adressée au préfet dans les trois jours :

- dès la date à laquelle le motif de contestation a été découvert ou aurait pu l'être en prêtant l'attention commandée par les circonstances ;
- dès la publication du résultat du scrutin visé ou la notification de l'acte mis en cause dans les autres cas.

*Le préfet: Stives Morand*



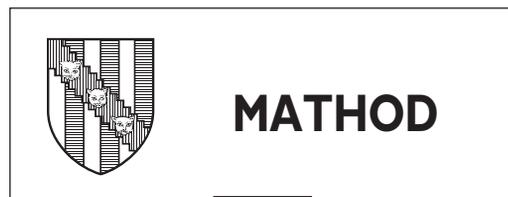
**CHAMPVENT**  
www.champvent.ch

**Avis d'enquête publique N° 2024-2096**  
**RECTIFICATIF**



**Commune:** Champvent  
**Propriétaire:** Chalet Willy, rue du Carré 8, 1439 Rances  
**Requérant / auteur des plans:** Jaquier Martin architectes Sàrl, chemin de Champ-Murat 15bis, 1436 Treycovagnes  
**Coordonnées:** 2535060 / 1181830  
**Parcelle N°:** 2260  
**ECA N°:** 2067  
**CAMAC N°:** 236983  
**Nature des travaux-description de l'ouvrage:** Changement d'affectation du box vide en local électromécanique.  
**Adresse de l'ouvrage:** Zone industrielle - Les Rusilles - Champvent  
**Dérogation requise:** --  
 Le dossier peut être consulté à la salle du Conseil de la Commune de Champvent, Grand-Rue 8, du 18.01.2025 au 16.02.2025.  
**Délai d'opposition:** 16.02.2025

La Municipalité



### Recensement des chiens 2025

En application de l'article 9 de la Loi sur la police des chiens du Canton de Vaud du 31 octobre 2006, la Municipalité de Method informe les propriétaires ou détenteurs de chiens qu'ils sont tenus de déclarer au bureau du contrôle des habitants **jusqu'au 31 mars 2025**:

- les chiens acquis ou reçus en 2024;
- les chiens nés en 2024 et restés en leur possession;
- les chiens décédés, vendus ou donnés en 2024;
- les chiens qui n'ont jamais été annoncés.

Les indications suivantes sont nécessaires : la race, la couleur de la robe, la date de naissance, d'acquisition ou de décès, le nom du chien et le numéro de la puce électronique.

**Tout propriétaire d'un chien nouvellement acquis ou d'un chien nouveau-né doit l'identifier au moyen d'une puce électronique mise en place par un vétérinaire.**

Les propriétaires dont les chiens sont déjà déclarés sont dispensés de les inscrire à nouveau.

La détention de chien potentiellement dangereux est soumise à autorisation du département en charge des affaires vétérinaires.

La Municipalité



### Demande de permis de construire (P)

**Commune:** Lignerolle  
**Compétence:** (ME) Municipale État  
**Réf. communale:** 01/25

**CAMAC N°:** 228761  
**Parcelle N°:** 63  
**ECA N°:** --  
**Coordonnées (E / N):** 2524800/1177150  
**Nature des travaux:** Construction nouvelle, villa individuelle avec garage couvert 2 places.  
**Situation:** La Fin Dernier  
**Note de recensement architectural:** --  
**Propriétaire, promettant, DDP:** Guignard Jean-François, Guignard Lucia  
**Auteur des plans:** Christe Jonas, architecte  
**Demande de dérogation:** --  
**Particularités:**  
 Le projet implique l'abattage d'arbre ou de haie.  
 L'avis d'enquête ci-dessus se réfère à un ancien dossier: FAO N°: A-269-38-1-2023-M, CAMAC N°: 222177  
**Enquête publique ouverte du 22.01.2025 au 20.02.2025.**

La Municipalité

**Evolaine Perusset**  
 Rue Tuilière 25 - 1446 Baulmes

**Conférence gratuite**  
 Sur inscription uniquement

**Les Rayons Stellaires Divins**  
 Samedi 8.02.2025 9h30-11h30 Baulmes

Présentation de cette nouvelle technique énergétique thérapeutique

**Formation du 23 au 26 mars 2025**

Renseignements au 079/547.73.89  
 evolaineperusset@gmail.com  
[www.mandalavie.ch](http://www.mandalavie.ch)

**RANCES**  
 Grande salle

**Dimanche 2 février 2025**  
 à 13h30

**GRAND LOTO**

**Système vaudois**

50 séries non-stop dont 1 Impériale

Organisé par: USL Rances

**GENERAL STORES** Stores  
 Vente  
 Réparation

**Patrik Jaccard - Ruelle de la Tuilière 6 - 1321 ARNEX-SUR-ORBE**

**Hello! Pensez aux moustiquaires**  
**C'est l'hiver, mais c'est le bon moment**  
**Restez solidaire avec les artisans de la région - Bon prix**

*Stores toiles - Pergolas - Stores à lamelles - Volets roulants*  
*Volets aluminium - Moustiquaires*  
*Moustiquaires rideau chaînettes - Stores intérieurs - Stores Vélux*  
*Fenêtres PVC - Entretien - Réparation - Motorisation*

**Avec Général Stores, les insectes restent dehors**  
 DEVIS GRATUIT - TRAVAIL SOIGNÉ

**Natel 079 306 99 93 - E-mail: generalstores@bluewin.ch**

MASSAGES THERAPEUTIQUES  
REFLEXOLOGIE  
DRAINAGE LYMPHATIQUE

A BAULMES - RDV SUR [WWW.MONCOA.CH](http://WWW.MONCOA.CH) - 079 273 98 64

SOINS RECONNUS PAR LES COMPLEMENTAIRES (ASCA/RME)

**SOLCREATIONS**

OGENS - YVERDON-LES-BAINS - BAULMES

**Les sols... notre passion**

Parquets bois véritable  
Stratifié - Ponçage  
Moquettes - Sols vinyl - PVC - Lino  
Stores - Literie

Vente à l'emporter ou pose par nos soins

[www.solcreations.ch](http://www.solcreations.ch)

021 887 74 30  
024 426 07 26

**Petite écurie  
de la région**

cherche

**personne  
pour travailler  
quelques heures  
par semaine**

Boxes à disposition

Modalités à convenir

**078 890 24 90**



**PERUSSET**

Atelier mécanique SA

Benoît Perusset

En Contornet 26 - 1446 Baulmes

Nous cherchons à engager de suite ou à convenir

**un mécanicien machines agricoles  
avec CFC ou équivalence**

**Les tâches:**

- Entretien de machines agricoles et forestières (réparation, service).
- Service de dépannage.
- Constructions métalliques.
- Diverses autres tâches inhérentes à la profession (commande de pièces).

**Profil souhaité:**

- Expérience sur machines agricoles.
- Personne autonome et flexible dans les horaires.
- Suisse ou permis de séjour valable.
- Permis de conduire indispensable.

**Nous vous offrons:**

- Une équipe de travail jeune et dynamique.
- Un cadre de travail agréable et sympathique.
- Un poste de travail dans un atelier bien équipé.

**Taux d'occupation:** 80 - 100 %

Votre dossier de candidature (CV, certificats et prétentions salariales) est à envoyer par courrier à: Perusset Atelier Mécanique SA, En Contornet 26, 1446 Baulmes ou par e-mail: [info@perusset-mecanique.ch](mailto:info@perusset-mecanique.ch)

**Pour tout renseignement:** 078 645 24 97, M. Perusset

**SANI-BOIS** Sàrl  
*Maîtrise fédérale*

Lutte contre les nuisibles  
 Guêpes - fourmis - cirons  
 Fouines - rongeurs  
 Champignons - mэрule

Assainissement de bâtiments  
 Yverdon 076 228 42 92 - www.sani-bois.ch



**HOURIET**  
 sanitaire   
 & chauffage

☎ 021 887 75 75 🌐 WWW.HOURIET-SANITAIRE.CH

**JB MÉTAL** SÀRL  
 Spécialiste en gestion des déchets  
 industriels et métallurgiques

Rte d'Yverdon 3 | Nøtel 079 209 30 78  
 1445 Vuiteboeuf | Mail: josse.bader@jbmøtal.ch

**Spécialiste  
 en métaux non ferreux.**

**Rachat de tout métaux  
 non ferreux (cuivre, laiton,  
 alu, inox, plomb, zinc).**  
 Prix sur demande.

**Nouveau:  
 Broyeur à câble pour  
 séparation des plastiques.**



## LOTTO

à La Marive

**Dimanche 26 janvier 2025**  
 14 h & 19 h 30

**30 tours pour Fr. 10.—**

**Planche de 6 cartes : Fr. 50.—**

Quine : Fr. 60.— Double-quine : Fr. 80.—  
 Carton : Fr. 120.—

**Royale à Fr. 5.— la carte**  
**4 cartes pour Fr. 15.—**

4 x Fr. 300.— au carton plein, **en espèces**

Après-midi : quines, double-quines et cartons en bons d'achats  
 pour soutenir les commerçants yverdonnois

Soir : en espèces

Organisation : *L'Avenir Yverdon-les-Bains* (Fanfare & Tambours)

## La prévention des incendies chez les personnes âgées

**La prévention des incendies revêt une importance particulière pour les personnes âgées. En effet, nos aînés sont souvent exposés à un risque plus élevé en raison de l'altération de leurs facultés physiques ou cognitives. Leur capacité à se mettre à l'abri du danger est souvent limitée, voire inexistante. Cet article présente des mesures simples qui peuvent être mises en place pour renforcer la sécurité des personnes âgées.**

**Pourquoi les personnes âgées sont-elles particulièrement vulnérables aux incendies ?**

- Déficiences physiques : Avec l'âge, il peut devenir plus difficile de se déplacer rapidement et sans risques. Les problèmes de mobilité ne cessent de s'aggraver et on a souvent besoin d'aide pour marcher. Les personnes âgées utilisent souvent une canne ou un déambulateur par exemple. Ces contraintes peuvent les empêcher de réagir rapidement et de fuir une situation dangereuse, surtout la nuit. Toutefois, même les personnes âgées qui ne souffrent pas de troubles physiques ou cognitifs ne peuvent plus se sauver aussi rapidement que les personnes plus jeunes en cas d'urgence.
- Diminution des perceptions sensorielles: Avec l'âge, l'odorat, la vue et l'ouïe diminuent. La perception des dangers est par conséquent souvent retardée. La prise de médicaments peut aussi affecter considérablement les sens.
- Temps de réaction plus long : En raison des altérations cognitives liées à l'âge, les temps de réaction deviennent plus longs. Ainsi, les personnes âgées peuvent avoir besoin de plus de temps pour réagir de manière appropriée en cas d'urgence. La confusion et les pertes de mémoire viennent s'ajouter aux difficultés.
- Multiplication des sources de danger: Les domiciles des personnes âgées sont souvent équipés d'installations et d'appareils électriques anciens, qui peuvent présenter des signes d'usure, être défectueux ou ne pas disposer des mêmes fonctions de sécurité que des appareils récents.
- Conditions de logement : Les personnes âgées vivent souvent seules dans des appartements. Elles sont livrées à elles-mêmes, surtout la nuit. Leurs logements ne sont généralement pas équipés de systèmes

d'alarme, ce qui peut avoir pour conséquence qu'un départ de feu passe inaperçu et se propage rapidement.

Pour toutes ces raisons, il est important que les personnes âgées prennent certaines précautions pour se protéger contre les incendies.

**Comment les personnes âgées peuvent-elles se protéger contre les incendies ?**

**Installer des détecteurs de fumée:** En cas d'incendie, les détecteurs de fumée émettent un signal sonore suffisamment tôt et peuvent sauver des vies. Installez un détecteur de fumée dans le séjour et dans toutes les chambres à coucher, et veillez à ce que des proches ou le concierge du bâtiment en assurent l'entretien.

Les détecteurs de fumée simples sans mise en réseau n'offrent pas une protection suffisante aux personnes ayant des difficultés à se déplacer. Il est important de bien vérifier que les appareils transmettent l'alarme. Les détecteurs de fumée en réseau redirigent le signal, par exemple vers la loge du concierge ou chez des membres de la famille vivant dans le même bâtiment. Les nouveaux détecteurs de fumée peuvent également être reliés à un téléphone portable, par exemple celui d'un proche.

Les personnes souffrant d'une déficience auditive ont tendance à retirer leur appareil auditif pendant la nuit. Il est donc possible qu'elles n'entendent pas l'alarme du détecteur de fumée lorsqu'elles dorment. Les personnes présentant des troubles de l'audition peuvent se procurer des détecteurs de fumée reliés à un système lumineux (avec flash) par ondes radio. Des coussins vibrants, qui peuvent par exemple être placés sous l'oreiller, sont également disponibles sur le marché.

**Vérifier les appareils et les installations électriques:** Remplacez ou faites réparer immédiatement les appareils ou les câbles défectueux. Remplacez les vieux appareils électriques par des appareils neufs. De nombreux appareils modernes sont équipés de fonctions de sécurité, tels que les fers à repasser avec arrêt automatique de sécurité. Les anciennes installations électriques sont aussi susceptibles de provoquer des incendies, c'est pourquoi vous devez faire contrôler par un électricien aussi bien les appareils que les installations.

**Prudence avec les bougies en cire:** Posez toujours les bougies à la verticale sur un support stable et résistant au feu, tel que du verre, de la céramique ou de la pierre. L'idéal est de placer la bougie dans un récipient bien protégé, par exemple dans un grand verre. Ne laissez jamais des bougies allumées sans surveillance. Renoncez à mettre des bougies en cire sur les couronnes de l'avent et les sapins de Noël. Les bougies LED sont beaucoup plus sûres.

**Entretien régulièrement les systèmes de chauffage:** Les appareils de chauffage doivent être entretenus régulièrement pour assurer un fonctionnement sûr et efficace.

**Ne pas fumer au lit ou sur le canapé:** Le risque est trop grand de s'endormir avec une cigarette ou un cigare allumé à la main et de déclencher ainsi un incendie.

**Chercher le contact:** Souvent, les personnes âgées vivent seules et ont peu de contact avec l'extérieur. Entretien des contacts réguliers avec leurs voisins directs leur permet de se changer les idées et de susciter davantage d'attention à leur égard. En cas d'urgence, ces contacts parmi le voisinage peuvent s'avérer d'une grande aide.

**Une cuisine plus sécurisée**

La cuisine est équipée de nombreux appareils



# Le traditionnel loto

des Paysannes Vaudoises

aura lieu le

## Dimanche 2 février 2025

à 14h00

A la grande salle de *Vuiteboeuf*



cartons vendus à l'entrée

30 tours y compris 5 royales pour Fr. 35.-

Abonnements en vente dès 12h30

Système vaudois avec "Arthur"

Organisation: Paysannes Vaudoises Vuiteboeuf, Orges, Vugelles



électriques, destinés à atteindre des températures souvent très élevées. Il n'est donc pas surprenant que cette pièce soit à l'origine de nombreux incendies. En outre, la confusion et les pertes de mémoire liées à l'âge peuvent encore augmenter le risque d'incendie. Les deux appareils présentés ci-dessous permettent de renforcer la sécurité dans la cuisine.

**Système d'arrêt automatique:** Ce dispositif permet de surveiller l'ensemble de la cuisinière à l'aide d'un capteur. Si une poêle surchauffe ou si la cuisinière est allumée par inadvertance, une alarme se déclenche. Si cette alarme n'est pas désactivée dans les secondes qui suivent, le système de surveillance coupe l'alimentation électrique de la cuisinière. Ces dispositifs de surveillance peuvent être installés ultérieurement dans la cuisine, même sur d'anciennes plaques de cuisson. Contactez votre électricien pour obtenir des conseils

et procéder à une installation.

**Détecteur de chaleur:** Il n'est souvent pas possible d'installer des détecteurs de fumée dans les cuisines, car la vapeur et la buée déclenchent de fausses alertes. Les détecteurs de chaleur constituent alors une alternative intéressante. À l'inverse des détecteurs de fumée optiques, les détecteurs de chaleur (auss appelés détecteurs thermiques) ne détectent pas la fumée. Au contraire, ils disposent d'un capteur thermique et réagissent uniquement à la chaleur. Ils sont placés au plafond, au centre de la pièce (p. ex. dans la cuisine). Si la température maximale définie est atteinte ou si une augmentation rapide de la température est enregistrée, le détecteur déclenche une alarme.

Source: [www.bfb-cipi.ch](http://www.bfb-cipi.ch)